

# Portrait social du Cantal

Focus de la PFoss n°19

Janvier 2018

## Décroissance démographique dans le Cantal

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le département du Cantal compte 146 618 habitants et représente 1,9 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population diminue au rythme annuel moyen de 0,24 % et cette légère décroissance démographique, stable par rapport à la précédente période, s'explique par un déficit naturel qui s'aggrave en raison d'un fort vieillissement de la population (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°1).

À l'horizon 2050, le département pourrait perdre 3 600 habitants, soit 2,4 % de sa population (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Population légale 2014	146 618	7 820 966	64 027 958
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	- 0,24 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014  
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

## Des niveaux de revenus disponibles faibles dans le Cantal

La moitié de la population du Cantal vit avec des revenus disponibles supérieurs à 19 030 euros annuels (soit 1 586 euros mensuels) en 2014. Le Cantal présente, en Auvergne-Rhône-Alpes, le revenu médian le plus bas. Les ménages du Cantal les plus fragilisés financièrement déclarent des revenus disponibles parmi les plus faibles de la région, après l'Allier et la Drôme. Un quart des personnes les plus pauvres dans le Cantal ont des revenus annuels inférieurs à 14 568 euros (soit 1 214 euros mensuels). En 2014, 14,4 % des habitants du Cantal vivent sous le seuil de pauvreté. Malgré la crise, le niveau de vie des plus modestes augmente légèrement (Insee Analyses Auvergne n°10).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014 (€)	19 030	20 944	20 369
1 <sup>er</sup> quartile des revenus 2014 (€)	14 568	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	14,4 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014  
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

## Des bénéficiaires de l'ASS inégalement répartis sur le département

Au 31 décembre 2015, le Cantal compte 8 603 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)<sup>1</sup>.

Le Cantal présente l'effectif le plus faible d'allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) de la région. Toutefois, rapportés au nombre de demandeurs d'emploi, les allocataires de l'ASS du Cantal sont plus nombreux qu'en moyenne régionale (9,5 % contre 7,1 %). Le Cantal est, en Auvergne-Rhône-Alpes, le 2<sup>ème</sup> département après l'Allier le plus concerné par ce minimum social.

<sup>1</sup> Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
DEFM 2015	8 603	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	59,0 %	63,8 %
DEFM A en 2015	5 077	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)  
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	<b>813</b>	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	<b>9,5</b>	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

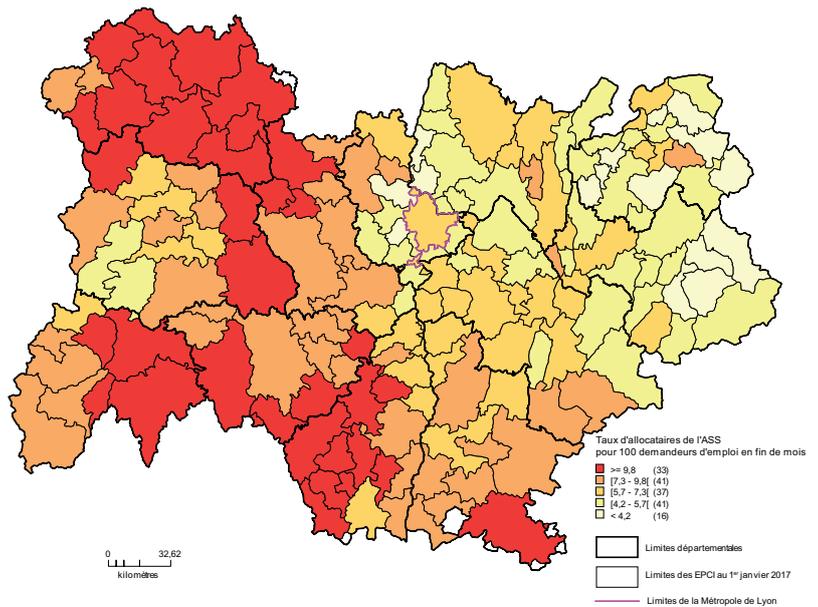
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

La communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, en raison de sa population, concentre 40,6 % des allocataires de l'ASS du Cantal. Toutefois, les demandeurs d'emploi âgés, touchés par le chômage de longue durée et bénéficiant de l'ASS sont concentrés dans la moitié est du département : Pays Gentiane, Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et Cère et Goul en Carladès.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

### Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)  
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

## Présence modérée de foyers à bas revenus dans le Cantal

### Des foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus concentrés dans le Bassin d'Aurillac et à l'est du département

Dans le Cantal, en 2015, 18 126 personnes vivent dans un foyer allocataire<sup>1</sup> à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 12,4 % de la population du département, niveau inférieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %).

Le Cantal est l'un des départements de la région où ce taux est le plus bas. Toutefois, cet indicateur, en excluant les personnes âgées de 65 ans et plus, sous-estime la pauvreté du département. En effet, le Cantal est composé majoritairement de territoires ruraux, éloignés des principaux pôles urbains, où la population est vieillissante et le monde agricole sur-représenté. Les seniors et les personnes aux âges actifs, notamment lorsqu'ils vivent seuls, sont les plus vulnérables financièrement dans le Cantal (Source : Insee Analyses Auvergne n°10).

La communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, la communauté de communes du Pays Gentiane, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté concentrent les ménages les plus pauvres. Les territoires à l'extrême ouest du département sont moins concernés.

### 24 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 4 715 allocataires de prestations sociales du Cantal ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité.

<sup>1</sup> Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

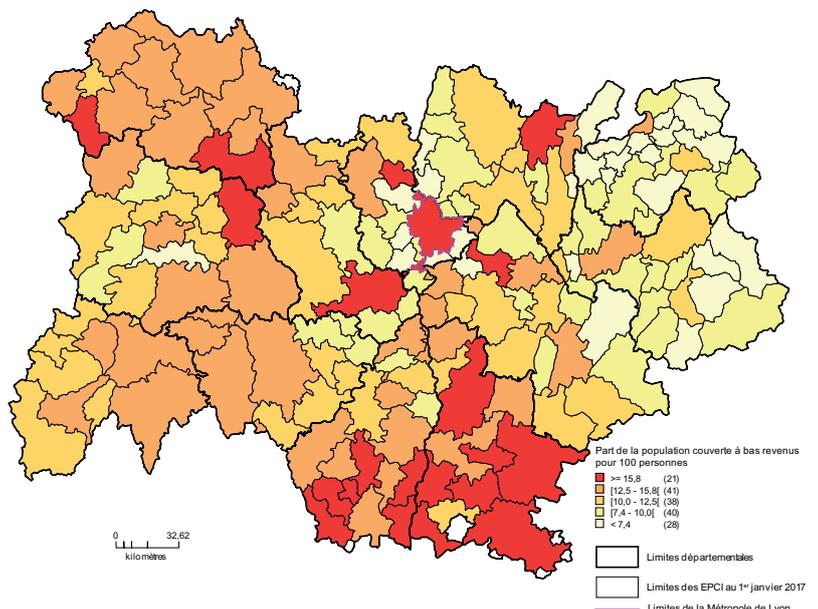
### Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

### Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)  
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
<b>Cantal</b>	<b>8 492</b>	<b>43,1</b>	<b>18 126</b>	<b>12,4</b>	<b>4 715</b>	<b>23,9</b>
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

\* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

\*\* : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

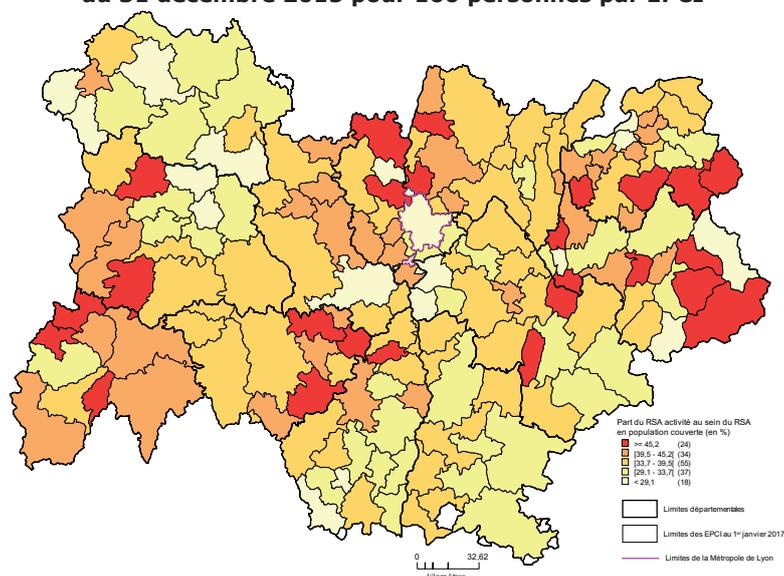
## Poids important du RSA activité au sein du RSA dans le Cantal

En 2015, dans le Cantal, 7 578 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 5,2 % de la population du département. Cette part est inférieure aux moyennes régionales (6,2 %) et nationales (7,8 %). Le département est le 5<sup>ème</sup> le moins concerné par cette prestation après la Haute-Savoie, la Savoie, l'Ain et la Haute-Loire.

La composante « activité » du RSA procure un complément financier aux familles dont les revenus d'activité sont faibles. Dans le Cantal, près de quatre personnes sur dix couvertes par le RSA le sont au titre du RSA activité (38,9 %), part la plus élevée de la région. Cette précarité financière des ménages ayant des revenus d'activité s'explique par la présence importante de l'agriculture dans la structure économique du département (Source : Insee Analyses Auvergne N°10, Mai 2015). Les exploitants agricoles cantaliens, souvent dotés de petites surfaces d'exploitations, ont des niveaux de revenus parmi les plus faibles du territoire métropolitain.

Les zones particulièrement concernées par le RSA activité sont rurales ou montagneuses. Les zones touristiques avec des travailleurs saisonniers sont également touchées.

### Part du RSA activité au sein du RSA en population couverte au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI

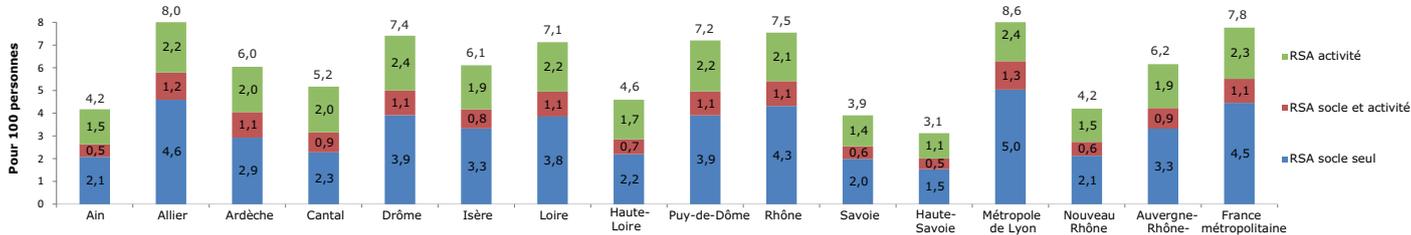


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

### Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante



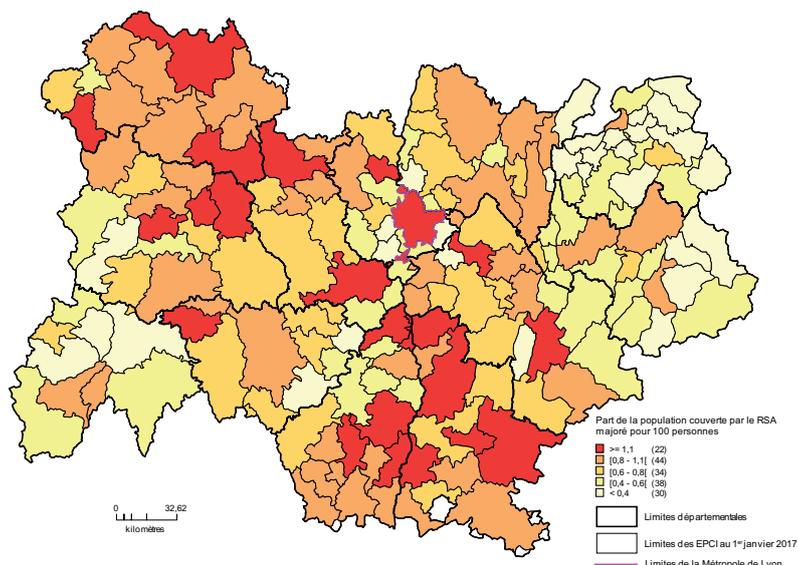
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 886 personnes, en 2015, dans le Cantal, vivent au sein d'une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré, soit 0,6 % de la population. Ce taux est inférieur à la moyenne régionale. Le Cantal est, après la Haute-Savoie, le 2<sup>ème</sup> département avec l'Ain et la Savoie le moins concerné par ce minimum social en raison de sa dominante rurale.

La communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac est le territoire qui rassemble le plus de familles monoparentales vulnérables financièrement.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Edition 2017).

### Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)  
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

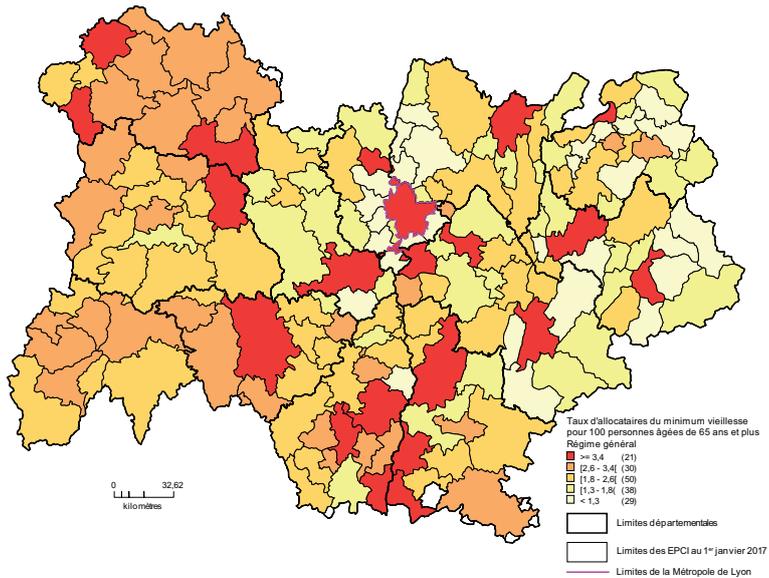
## 2,6 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

Dans le Cantal, au 31 décembre 2015, 966 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 2,6 % de la population départementale des 65 ans et plus, taux inférieur à la moyenne de la région.

Toutefois, ce résultat sous-estime fortement la précarité des personnes âgées du Cantal : les données, portant uniquement sur les bénéficiaires du régime général, excluent la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA, présentes majoritairement en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

### Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)  
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	<b>Cantal</b>	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	<b>966</b>	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	<b>2,6</b>	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



**Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes**  
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes  
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>

**Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes**  
Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes  
[www.ors-auvergne-rhone-alpes.org](http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org)

**Directeur de publication :** Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)  
**Éditeur :** Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes  
**Réalisation et rédaction :** Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)  
**Maquette :** Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)  
**Document téléchargeable sur le site :** [www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr)  
**Contact :** [coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org](mailto:coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org)